



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Résorber les disparités de richesses entre régions françaises

Question écrite n° 45512

Texte de la question

M. Bernard Perrut interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les disparités de richesses entre les régions françaises. Selon l'INSEE, le PIB par habitant est de 34 100 euros en France en 2020. Il s'élève à 57 600 euros en Île de France, contre 29 200 euros en France métropolitaine hors Île-de-France et 20 200 euros dans les régions d'outre-mer. Alors que le PIB total de la France s'élève à 2 300 milliards d'euros, la seule région Île de France représente 31 % du total, celui d'Auvergne-Rhône-Alpes 12 %, quand les autres régions n'excèdent pas 8 %. Si le niveau élevé du PIB s'explique notamment par la concentration de population et d'emplois, en lien avec la présence de secteurs à forte valeur ajoutée et la faible proportion de personnes âgées, ces inégalités régionales ne cessent de croître avec aujourd'hui 54 % des Français les plus riches qui vivent à Paris contre 8,9 % en Auvergne-Rhône-Alpes. Après la Belgique, l'écart français entre la capitale et le reste du pays est le plus important d'Europe. Cette fracture entre métropoles et territoires a pour conséquences notables une déconnexion de la capitale considérée peuplée d'élites avec le reste du territoire, qui pâtit d'un faible maillage entrepreneurial et de moins bonnes infrastructures de réseaux, les rendant particulièrement vulnérables aux chocs économiques. Afin d'enrayer cette trajectoire préoccupante, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte mettre en place pour soutenir les filières productives qui constitueront demain des relais de croissance pour l'économie nationale, pour bâtir les infrastructures qui faciliteront le rééquilibrage des territoires et pour apporter des réponses face au sentiment de déclassement qui mine et appauvrit les ambitions individuelles et collectives. Seule une politique volontariste permettra de s'engager résolument sur la voie de la résorption des écarts d'activités économique et d'attractivité.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45512

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mai 2022](#), page 3176

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)